

ABONNEMENTS.

Canada \$1.00
Etats-Unis (en or) 3.50
(payable d'avance.)
SIX MOIS.
Canada \$1.50
Etats-Unis 1.75
(payable d'avance.)
Vendu dans les dépôts 3 cts.
Les frais de poste sont compris dans les trois cas.
N. B. — L'abonnement et les frais de poste pour l'Europe et les Etats-Unis sont invariablement payables d'avance.
L'Édition paraît le mardi et le vendredi.
Voir notre annonce à la quatrième page.

TARIF DES ANNONCES.

Première insertion, par ligne..... \$0.10
Chaque insertion suivante par ligne 0.02
Une remise libérale est accordée pour les annonces à long terme.
Toute correspondance, etc., doit être adressée à une signature responsable.
REDACTION.
Les lettres et manuscrits destinés à la rédaction doivent être adressés
M. ADOLPHE OUMET
RÉDACTEUR EN CHEF du Journal
Le Franc-Parleur.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

LE FRANC-PARLEUR
CREDIDI · PROPETER · QVOD · LOCUTVS · SVM.

BUREAUX : 22, RUE SAINT-GABRIEL.

ADOLPHE OUMET, RÉDACTEUR-PROPRIÉTAIRE.

PRIX : \$3.00 PAR AN.

LIBÉRALISME.

III.

LIBÉRALISME IMPIE EN EUROPE.

Le libéralisme impie, que nous considérons dans l'Europe seule pour le moment, comprend tous les dogmes révolutionnaires, ou, si on l'aime mieux, c'est le credo de la Révolution. Ce credo, on le trouve formulé dans les fameux principes de 89, que l'on invoque partout comme les grandes conquêtes de l'esprit moderne.

Or, les principes de 89 qui constituent le libre examen politique, le protestantisme politique, selon l'expression de M. Louis Veuillot, se trouvent ainsi formulés dans la déclaration des prétendus droits de l'homme et du citoyen :

Art. I.—Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits.

Art. II.—Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont : la liberté, la propriété, la sûreté et la résistance à l'oppression. (Par propriété il faut entendre ici, comme l'ont entendu les auteurs de cette pièce : droit de posséder en dépossédant autrui.)

Art. III.—Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la nation. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Art. IV.—La loi est l'expression de la volonté générale. Tous les citoyens ont droit de concourir personnellement ou par leurs représentants à sa formation.

Art. V.—Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi.

Art. VI.—La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi.

Art. VII.—La société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration.

Art. VIII.—L'Assemblée nationale, voulant établir la constitution française sur les principes qu'elle vient de reconnaître et de déclarer, abolit irrévocablement les institutions qui blessaient la liberté et l'égalité des droits :

Il n'y a plus ni noblesse, ni pairie, ni distinctions héréditaires....., ni aucune autre supériorité que celle des fonctionnaires publics dans l'exercice de leurs fonctions.

La loi ne reconnaît plus ni vœux religieux ni aucun autre engagement qui serait contraire aux droits naturels ou à la constitution.

Tels sont les principes de 89, et c'est une assemblée nationale, une assemblée délibérante et constituante qui les a formulés ; c'est, par conséquent, la politique, qu'on veuille bien le retenir, qui les a promulgués comme bases d'un nouvel ordre de choses. Il est évident que ces principes attaquent l'ordre religieux et tendent même à l'annuler. Par là brille dans un nouveau jour cette grande vérité, que nos catholiques libéraux s'obstinent à ne point voir : au fond de toute question politique se trouve toujours la question religieuse. Il est surprenant que des catholiques, qui ont la prétention d'avoir tant de lumières et de science, ne voient point cette vérité, lorsqu'elle a crevé les yeux de l'impie Proudhon lui-même et l'a forcé de lui rendre un hommage public.

C'est un fait d'expérience universelle qui, dans tous les temps, les hommes, ceux du moins qui ont voulu faire usage de leur raison, ont considéré la religion comme le fondement indestructible des sociétés humaines : " Qui ébranle la religion ébranle le fondement même de toute société ", disait Platon, et Xénophon ajoutait : " Les cités et les nations les plus pieuses furent toujours les plus sages et celles qui eurent une plus longue durée. " Plutarque disait à son tour " qu'il est plus facile de bâtir une ville dans les airs que de constituer une société sans la croyance à la divinité ". Rousseau constata que " jamais Etat ne fut fondé que la religion ne lui servit de base ", et Voltaire avoua " que partout où il y a une société la religion est absolument nécessaire. "

Si le sens commun veut que la religion soit le fondement indestructible des sociétés humaines, il veut par là même que la politique soit intimement liée à la religion. D'où il suit que vouloir dégrader la politique de l'élément religieux, est une folie, une impiété, un crime contre nature ; d'où il suit encore qu'une mauvaise

politique est de toute nécessité une arme dirigée contre la religion. Un examen quelque peu attentif de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen nous fera mieux comprendre combien cette conclusion est rigoureuse.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et elle continue de demander la destruction de l'ordre social et religieux existant. Elle a voulu et veut tout détruire, afin de tout refaire.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a voulu établir et continue de vouloir établir le communisme, en proclamant que tous les individus de notre espèce naissent et demeurent libres et égaux en droits. Elle a demandé et demande encore par là la suppression de la propriété, l'anéantissement de la famille, la destruction de toute hiérarchie sociale fondée sur la fortune, l'abolition de tous les droits acquis, de toutes les supériorités, au profit du nivellement complet, puis donne le jour au suffrage universel.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et décrété comme elle demande et décrète encore la souveraineté de l'homme, Roi, Sénat, Parlement ou Peuple, dans le but d'établir soit le despotisme d'un seul, dont les volontés sont érigées en lois suprêmes devant lesquelles s'effacent les prescriptions divines et ecclésiastiques en contradiction avec elles ; soit le despotisme de la multitude, soit une monarchie dans laquelle le roi est esclave du parlement, et le parlement esclave de l'opinion, et l'opinion esclave de quelques hommes à l'esprit et au cœur dépravés. Elle consacre en particulier le communisme de l'Etat qui s'empare, comme dit Mgr. Gaume, des âmes, par l'éducation ; de la liberté par la centralisation ; de la fortune, par l'impôt et par des lois injustement restrictives ou même destructives du droit de propriété ; de la vie enfin, par la conscription sans autres limites que sa volonté.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et demande encore la liberté, c'est-à-dire la licence, le laisser-faire en toutes choses, sauf, plus tard, à ne rien laisser faire sans sa permission ; elle a réclamé et réclame encore la liberté illimitée de la parole, des cultes et du divorce.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et demande encore la séparation de l'Eglise et de l'Etat, afin de ruiner l'influence sociale de cette dernière, la dépouiller impunément, faire absorber le pouvoir spirituel ou de Dieu, par le pouvoir temporel ou de l'homme, de manière à réaliser sa maxime favorite : l'Eglise doit être dans l'Etat et le prêtre dans la sacristie.

Par la déclaration des droits de l'homme, la Révolution, incarnée dans un corps politique agissant comme tel, a demandé et demande enfin la reconnaissance politique et la protection de tous les cultes, afin de mettre sur la même ligne l'erreur et la vérité, de les rendre aux yeux des peuples l'objet d'une égale indifférence, de les confondre dans un même mépris, et par là de substituer à la religion révélée de Dieu la religion naturelle, fabriquée par l'homme, interprétée et sanctionnée par lui.

Ainsi donc, isoler l'homme de Dieu, briser tous les liens qui le tiennent sous la dépendance de son Créateur, tant dans la vie privée que dans la vie publique, pour le mettre, en prétextant de le réhabiliter dans sa liberté primitive, sous l'unique contrôle de sa raison et de sa volonté propre, voilà ce qui constitue le libéralisme en général. C'est la plus effrénée de toutes les licences, que l'on veut rendre acceptable en l'affublant d'un nom de nature à en imposer par son air de décence. Considéré dans son origine, ses agissements et sa sphère d'action, il est politique ; mais, dans ses principes et le but qu'il poursuit, il est foncièrement impie.

Ils mentent donc à l'histoire sciemment ou par ignorance, ils mentent à ce qui se passe sous leurs yeux, ceux qui soutiennent que le libéralisme peut être purement politique, c'est-à-dire ne refléter aucune teinte religieuse ou ne contrarier en rien les dogmes et la morale du christianisme. Tout libéralisme attaque la religion, et il n'a pas d'autre raison d'être que de la battre en brèche. A l'instar de toutes les erreurs les plus subtiles, il tente de se déguiser, de cacher le venin de sa malice sous des allures politiques séduisantes, comme nous allons le voir dans le chapitre suivant ; mais ses déguisements, loin de le rendre moins préjudiciable aux intérêts de la vie sociale et religieuse des peuples, doivent nous le faire regarder comme très-dangereux et très-redoutable.

LUIGI.

(A continuer.)

quelques-uns pesaient soixante-dix livres et de qualité supérieure.

Un autre renseignement du même genre : deux minots de patates ont donné 111 minots... On avouera qu'un terrain capable de produire autant est doué de propriétés plus qu'ordinaires.

Manitoba, par la nature même de son sol, possède d'autres avantages : il offre à l'immigrant de fécondes ressources. Il s'agit de l'élevage des animaux, chevaux, bœufs, vaches, moutons, etc., etc.

Quel vaste champ que nos immenses prairies, où le foin croît d'une façon si étonnante, où chacun peut s'approvisionner à très peu de frais, sinon pour rien, et où les chevaux passent l'hiver dehors pour revenir gras, au printemps ! Les animaux se vendent à des prix assez élevés et la spéculation sous ce rapport ne peut manquer de réussir par les facilités qu'elle présente.

A l'élevage des bestiaux se relie une autre industrie, la confection du beurre, du fromage, etc., que l'on exploiterait avec profit.

Il y a enfin, la basse cour, — les volailles et la liste complète des bipèdes, palmipèdes et quadrupèdes qui peuplent ces régions.

Tout cela n'exige que les soins ordinaires pour prendre naissance, se développer et devenir une source de bénéfices pour le propriétaire.

Les abilles même ne sont pas du tout antipathiques à notre climat, où la vie leur est aussi facile qu'ailleurs. On a déjà tenté l'expérience et elle a eu plein succès. Sans doute que l'on pourrait compter des inconvénients ; cela est assez naturel puisque la perfection ne se trouve pas plus dans ce coin du monde que dans d'autres parties.

Mais les avantages sont assez grands pour nous faire oublier aisément cette ombre au tableau. Ainsi on se plaint quelquefois qu'il n'y a pas d'eau ou plutôt de cours d'eau partout. A cela, le remède est simple : que l'on creuse des puits !

D'un autre côté, le bois n'est pas aussi abondant qu'on le désirerait, cela peut-être vrai : cependant il s'en trouve en énorme quantité dans des endroits qui nous semblent éloignés parce que nous n'avons pas encore de chemin de fer, et partout il a suffi jusqu'ici aux exigences de la construction et du chauffage.

OPINION D'UN ANTI-FEDERE.

(Correspondance de l'Appleton's Journal.)

En voyageant récemment dans les Etats de l'Union, mon attention a été attirée sur certains attributs de notre forme de gouvernement, sujet que l'on se donne rarement le travail d'examiner, parce que ces attributs paraissent indispensables.

Parcourant les rues d'une ville, je vois un édifice blanchâtre dont le toit est surmonté d'une protubérance, et la façade ornée de colonnes ; je prends des informations, on me répond que c'est le capitol de l'Etat.

Le jour suivant, j'entre dans une ville d'un autre Etat, où je trouve encore un édifice semblable avec dôme et colonnes. J'apprends encore là que c'est le capitol de l'Etat c'est ainsi que, à mon grand étonnement, dans l'espace de sept semaines, j'ai pu, sans sortir de mon pays, voir une douzaine de capitols, tous occupés par des corps s'amusant à faire des lois pour la gouverne du peuple.

L'imagination ne saurait estimer le nombre des volumes en quarto qui contiennent les lois passées par les diverses législatures du pays. Qui pourrait compter le nombre de volumes qui seront ainsi publiés dans un espace de siècles, et les sommes d'argent qui seront dépensées pour leur publication.

Naturellement après avoir noté tous ces capitols et tous ces corps législatifs, mon attention se porte sur les nombreux corps électifs de ces Etats. Ici, il ne s'agit pas de constater " dans un espace de quelques milles seulement, l'existence d'un corps législatif, entièrement indépendant de tous les autres, mais j'aperçois aussi un chef entièrement indépendant des autres chefs ; ce chef a un député chef et un certain nombre d'avisers, et un staff militaire, et des secrétaires, et je ne sais com-

bien d'autres employés. De plus, j'apprends que dans cette même ville il y a encore un autre capitol, un autre électif et d'autres officiers qui sont strictement locaux. Outre cette roue dans une roue, il y a encore une autre roue appelée gouvernement de comté ayant une sorte de corps législatif et une espèce d'officiers électifs. Il y a aussi un système judiciaire attaché à chacun de ces systèmes, et plus ou moins indépendant de chacun d'eux.

Je fais alors une revue du nombre d'Etats, du nombre de comtés dans les Etats, du nombre de villes, et je me trouve dans l'impossibilité de calculer le montant d'argent que tous ces employés soutirent des poches du peuple. Je découvre en dernier lieu qu'en outre de toutes ces roues, il y a une très grande roue que l'on appelle le gouvernement général et que l'on paye plus ou moins pour faire quelque chose pour le peuple. Quel peuple énormément gouverné. Maintenant, ne vous semble-t-il pas, de même qu'à tout homme raisonnable, que nous avons un peu trop de cette sorte de choses, qu'il y a quelques douzaines de trop de ces législatures, d'exécutifs, de députés et d'assistants ; aussi quelques douzaines de trop de capitols, et quelques centaines de mille de trop de lois passées et à passer sous le présent système. La seule loi qui n'a pas été passée et qui devrait l'être, est celle qui établirait une seule législature, un seul capitol, un seul électif.

Scandales Américains.

En même temps que l'on s'occupe chez nos voisins des préparatifs de la grande solennité du Centenaire, et que l'on invite le monde à s'associer à cette célébration commémorative des événements glorieux qui ont marqué l'ère de l'Indépendance Américaine, les cours de Justice et le Congrès continuent à révéler au public les scandales innombrables que l'histoire devra enregistrer au crédit des hommes politiques du jour, et des successeurs indignes du grand Washington. Il y a entre ces fêtes éclatantes et cette explosion de scandales une coïncidence curieuse.

Le Sénat est présentement constitué en tribunal suprême pour le procès de M. Belknap, l'ex-ministre de l'Intérieur du président Grant.

Les préparatifs de l'impeachment Belknap devant le Sénat sont entièrement terminés, dit une correspondance, c'est aujourd'hui même que doit s'ouvrir le procès. Belknap ne comparait pas en personne, mais il sera représenté par son conseil, qui, immédiatement après la lecture de l'acte d'accusation, plaidera l'incompétence du sénat, en s'appuyant sur ce que l'impeachment n'atteint que les fonctionnaires publics en exercice. Cette thèse sera longuement soutenue par les avocats et combattue par les managers nommés par la chambre des représentants faisant fonctions de ministère public. Si la fin de non recevoir est repoussée, les avocats demanderont l'ajournement à quinzaine pour préparer leurs plaidoiries, ce qui sera consenti, suivant agrément préalable, par les managers. Les dispositions matérielles sont les mêmes que celles qui avaient été prises par l'impeachment du président Johnson, bien que la chambre n'ait pas l'intention d'assister en corps aux débats comme elle l'avait fait dans cette première occasion. On ne pense pas, du reste, que la curiosité soit très-excitée et qu'il y ait une grande affluence de public ; il ne sera délivré de billets d'admission que si cela devient nécessaire.

On revient en même temps sur l'affaire du général Babcock, que l'acquiescement prononcé par le jury de St. Louis n'a pu blanchir dans l'opinion publique. Le Courrier des Etats-Unis publie à ce sujet une histoire intéressante, qui ajouterait une nouvelle infamie à la liste déjà si bien remplie des méfaits de l'administration républicaine, en établissant, ni plus ni moins, l'existence d'une association honteuse entre les chefs de l'Etat, gardiens de la société, et des criminels notoires, ceux-ci servant d'agents à ceux-là. Voici cette histoire :

Il y a dans la prison de Windsor (Vermont), un individu qui est voleur de profession, et qui ne s'en cache pas ; qui fait

en ce moment quatorze ans de travaux forcés pour avoir dévalisé, entre autres, la banque de Barre, dans le même Etat, ce qui est la moindre de ses peccadilles ; qui, à l'instar de la généralité de ses pareils, est en intimité avec la police secrète, où il compte de nombreux amis ; et qui est tellement connu comme un homme de sac et de corde qu'un beau jour que les beaux messieurs de la Maison Blanche, — la haute pyrré politique de Washington, — avaient besoin d'un coquin expérimenté pour exécuter un coup de leur façon, ils n'ont rien trouvé de mieux à faire que de l'honorer de leur confiance. Cet homme-là n'est assurément pas le dessus du panier des honnêtes gens ; mais, si coquin qu'il soit il a trouvé plus coquin que lui, — ce sont les gens qui l'ont employé, et en tête, paraît-il, le général Babcock, ingénieur en chef de l'armée, et secrétaire privé de M. Ulysse Grant, président des Etats Unis. Bref, il paraît qu'on l'a traité avec mesquinerie ; qu'on a épargné les greenbacks, et qu'on n'a pas tenu les autres promesses qu'on lui avait faites. Du moins telle est sa plainte, bien qu'il ne s'explique pas clairement sur ce qu'on lui avait promis. Mais il y a plus ; on a saisi une occasion où il avait maille à partir avec la justice pour aider à le faire mettre à l'ombre, pensant ainsi qu'il serait moins dangereux au cas où il viendrait à transpirer quelque chose des faits auxquels il avait été mêlé. Cet homme s'appelle G. E. Miles ; c'est lui qui a été engagé en 1874 par le colonel Whitley, chef de la police secrète, pour pénétrer nuitamment dans le bureau de l'attorney de district, à Washington, faire sauter le coffre-fort, et enlever des papiers compromettants pour Babcock et ses amis ; et les introduire furtivement dans la maison d'un honnête homme, M. Columbus Alexander, où on les aurait découverts ensuite au moyen d'une visite domiciliaire, ce qui aurait permis de le faire passer sur le voleur. On a déjà vu quelques détails sur cette jolie expédition, racontés par Miles à un reporter du Herald. Miles ne s'en est pas tenu à ces aveux ; il a voulu les renouveler en y ajoutant des incidents inédits, et il les a condensés dans une lettre adressée au président du comité d'enquête, en se mettant à sa disposition pour compléter ses révélations.

Dans cette lettre, Miles déclare de nouveau qu'il a été le principal agent de l'entreprise, sous la direction immédiate de l'attorney de district adjoint Harrington. C'est dans la nuit du 24 Avril 1874, qu'il a fait le coup ; mais, auparavant, comme les personnes dans la confidence se retireraient peu à peu et semblaient vouloir tirer leur épingale du jeu il voulut être assuré qu'il serait protégé, et Harrington, Evans et Babcock le lui promirent solennellement. Cette garantie " morale " obtenue, il n'hésita plus et fit le coup. Il le fit seul, ayant seulement un aide muet avec lui, — muet pour une bonne raison, c'est qu'il ne connaissait pas le fond de l'affaire. " Si je n'avais pas, dit-il, travaillé comme un castor et fait beaucoup de vilaine besogne, le résultat du procès qu'il y a eu dans le temps aurait été fort différent. J'ai fait tout ce que je m'étais engagé à faire et beaucoup plus. De leur côté ils ne m'ont pas payé comme il avait été convenu, et ils ont violé la promesse qu'ils m'avaient faites. S'ils avaient fait en Juillet dernier ce que je leur ai demandé, et qui n'était pas le cinquième de ce que j'avais fait pour eux, je ne serais pas aujourd'hui logé ici en prison. Et cela n'est pas le pire. J'ai appris qu'ils avaient secrètement travaillé à me mettre ici dans le but de m'écarter de leur chemin ; et maintenant je désire soulager mes épaules de cette scandaleuse affaire, et en charger ceux à qui elle appartient légitimement. " Miles conclut en se mettant aux ordres du comité pour l'aider à atteindre les fins de la justice.

Miles comparaitra donc probablement devant le comité, et donnera sur cette ténébreuse affaire, digne d'Alibaba et de ses quarante compagnons, des détails qui ne peuvent manquer d'être édifiants. Il va sans dire que ses racontars ne doivent pas être accueillis avec une confiance absolue. Qu'il ait été l'agent électif principal de l'effraction, cela ne fait pas doute ; mais il est très-possible, comme ce n'est pas un

MANITOBA.

Discours du Révérend M. Ritchot devant la Société de colonisation de St. Boniface.

Manitoba, dit-il, se trouve presque tout dans la vallée de la Rivière Rouge. Son sol d'alluvion est enrichi de chaux, de nitrogène, de potasse, etc., etc.

On a beaucoup parlé de la fertilité de nos prairies, et il faut reconnaître que si les habitants des autres provinces devaient s'en étonner, personne ici ne serait surpris de ce que l'on en pourrait dire. En effet le cultivateur est surabondamment rétribué par la terre ; et la récolte d'une année lorsqu'elle n'est pas endommagée par les sauterelles, suffit pour deux ou trois ans, au moins. D'aucuns ont dit que la moyenne du rendement du blé était de 30 à 40 minots l'acre ; aussi, qu'un acre produisait 45 et même jusqu'à 72 minots.

Pour moi, je ne saurais assigner une

moyenne précise de la production. Toutefois je pense que, d'ordinaire, le rendement du blé peut varier de 20 à 40 minots par acre.

Les autres grains tels que pois, orge, avoine, lentilles, etc., etc., réussissent parfaitement bien ; le lin croît également avec les meilleurs résultats. Et pour prouver la fertilité extraordinaire du sol, il suffira de citer les exemples suivants : M. Joseph Pilon a eu 60 minots de blé, d'une semence de 3 minots, sur un acre de terre.

M. Pierre St. Germain, d'un seul minot, en a recueilli 120.

M. Urbain Delorme, jr, de six minots, près de 300, et M. J. Bte. Tourond autant.

Le blé de ces trois derniers avait été très-clair semé, et couvrait une grande étendue de terrain.

Ces faits, sans doute, ne sont pas communs : on ne les signale pas tous les jours,

mais le seul fait qu'ils puissent se produire nous donne la plus haute idée de la valeur du sol. Et ce qui rehausse davantage encore son excellence, c'est que le colon n'est pas soumis comme dans les autres pays, aux ennuis coûteux du défrichement, il reçoit sans effort, et presque sans fatigue ce qu'il a confié à la terre qui ne ménage pas ses dons à ceux qui la cultivent avec un peu d'art ou de talent.

Mais il n'y a pas que ce genre de produits qui ornent notre sol : nous avons les légumes qui ne demandent qu'à être semés ou plantés, pour pousser à merveille. Les choux, choux-fleurs, navets, panets, carottes, betteraves, salsifis, tomates, oignons, ail, céleri, épinards, pommes de terre, citrouilles, concombres, etc., etc., s'accommodent fort bien de la nature du sol très-favorable à leur culture et à leur plein développement.

J'ai vu, par exemple, des citrouilles, semées sans apprêts, en pleine terre, dont

not, qu'il y ait dans son histoire, à faire un large part au désir très-naturel d'obtenir un adoucissement à son sort en exagérant l'importance de ses révélations pour les mettre à prix. C'est ce que démontrera sans doute la suite de l'instruction, qui a mis à jour nombre de faits restés dans l'ombre jusqu'ici, un entr'acte relatif au procès qui a eu lieu à propos de la même affaire en 1874, et qui a abouti à l'acquiescement des accusés, Harrington et autres. Le fait qui se révèle aujourd'hui avec assez de témoignages à l'appui pour faire mettre le marshal Sharpe en accusation, c'est que le juré a été composé frauduleusement. Cinq jurés seulement avaient été obtenus sur la première liste, et une nouvelle liste de vingt-cinq noms dut être présentée; cette liste était préparée d'avance et a fourni, à l'exclusion de la liste régulière, les sept jurés complémentaires. Ces faits ne sont pas niés; la question est de savoir par qui la seconde liste a été fournie au marshal Sharpe. La chronique ajoute que deux des jurés qui se sont prononcés pour l'acquiescement, ont été nommés à des emplois dans le gouvernement du district, immédiatement après le procès.

On écrit d'autre part de Washington : Depuis la chute de Belknap la société de Washington, d'ordinaire si animée à l'époque des sessions législatives, s'est retirée dans la vie intime et s'abstient de tout divertissement bruyant. On n'a jamais vu la ville fédérale aussi morne à cette saison de l'année.

L'affaire Belknap, du reste, n'est pas la seule qui jette un froid sur les relations sociales. Il y a peu de personnes dans le *high life* qui ne tremblent un peu pour elles ou pour leurs amis. L'affaire de la *safe burglary* produit une profonde sensation, en la mise en accusation de Babcock, a fait l'effet d'un coup de foudre.

On parle de plusieurs autres *indictments* qui en seraient la suite; l'ex-gouverneur Shepard et le marshal Thomas Sharpe seraient particulièrement menacés. Bref, il n'est question que de procès et d'arrestations.

Le "FRANC-PARLEUR"
Vendredi, le 21 Avril, 1876.

Avis de l'Administration.

Ceux de nos abonnés qui changent de résidence au 1er Mai, feront bien de nous en avertir quelques jours d'avance, s'ils ne veulent pas subir aucun retard dans l'envoi du journal.

LES FAILLITES EN 1876.

MM. Dun, Barlow & Cie., viennent de publier leur circulaire trimestrielle donnant une liste des faillites arrivées aux Etats-Unis et en Canada durant les trois premiers mois de l'année 1876. Voici cette liste :

Etats-Unis.....	2,806	64,644,156
Canada.....	477	7,418,003
Ville de New-York.	313	9,513,548
Boston.....	114	6,157,000
Chicago.....	52	3,097,200
Philadelphie.....	34	1,322,200
St. Louis.....	22	588,933
Cincinnati.....	23	730,809

Durant les trois premiers mois de l'année 1876, le nombre total des faillites arrivées aux Etats-Unis était de 1,733; le nombre des faillites arrivées en Canada durant la même période était de 396. L'année dernière, les obligations des personnes qui ont failli durant les mois de janvier, février et mars n'étaient que de \$38,873,222; celles des faillites canadiens étaient de \$4,131,340.

Par ces chiffres, on voit que le nombre des faillites et les obligations des faillis de 1876, tant aux Etats-Unis qu'en Canada, accusent une très-forte augmentation. "On s'attendait, dit la circulaire que nous venons de citer, à une augmentation dans le nombre des faillites, mais il faut avouer que l'on ne s'attendait nullement à une augmentation aussi forte que celle que nous venons de constater." Cependant, si l'on compare les faillites du premier trimestre de 1876 à celles du dernier trimestre de 1875 au lieu de celles du premier trimestre, c'est-à-dire à celles des mois d'octobre, de novembre et de décembre derniers, ou les trois mois qui ont immédiatement précédé le trimestre qui vient de finir, on trouve une augmentation, il est vrai, mais une augmentation bien moins forte. Ainsi, durant le dernier trimestre de 1875, le nombre des faillites aux Etats-Unis était de 2,405 tandis que les obligations étaient de 70 millions de piastres. De sorte que les faillites du premier trimestre de 1876 comparées aux faillites du dernier trimestre de 1875 n'accusent qu'une augmentation en nombre de 401, pendant qu'il y a une diminution de 6 millions de piastres dans le montant des

obligations des faillis. Ainsi, l'on voit que la situation n'est pas aussi désespérée qu'on pourrait le croire d'abord, car bien que le nombre des faillites augmente continuellement depuis 1870, il y a une diminution constante dans le montant des obligations.

NOTES COMMERCIALES.

Le premier steamer expédié cette saison par la ligne Dominion, est l'*Ontario*; il est parti de Liverpool, hier.

Les commissaires des canaux des Etats-Unis ont donné avis que les canaux Erié, Champlain, Oswego, Cayuga et d'autres encore seront ouverts au trafic le 4 mai.

Les importations aux Etats-Unis durant le mois de février ont été de \$38,528,319, tandis que les exportations se sont élevées durant le même mois à \$60,893,953. Comparées aux exportations du mois de février 1875 celles de cette année accusent une augmentation de 15 p. c. en valeur tandis que les importations accusent une diminution de 25 p. c.

Le capital de la fameuse "Consolidated Virginia Mining Company" a été dernièrement augmenté de près de 40 millions de piastres. En mars dernier les produits des mines se sont élevés à la somme énorme de \$3,500,000; les dépenses d'exploitation durant le mois étaient de \$300,000, laissant la jolie somme de \$3,200,000, bénéfices nets, pour être distribués parmi les actionnaires. Les directeurs ont cependant décidé de ne payer que \$1,080,000 en dividendes, ce qui a créé beaucoup de mécontentement parmi les actionnaires.

LES BANQUES.

L'état officiel des banques de la Puissance pour le mois de mars, vient d'être publié. On y constate des changements assez importants. Il y a une diminution de près d'un demi million dans les dépôts des gouvernements tant de la Puissance que des provinces, et une augmentation de \$1,827,724 dans les dépôts publics. Le montant dû aux autres banques du Canada et aux agences dans les pays étrangers a augmenté durant le mois de \$199,361. Le montant du numéraire n'accuse qu'une faible augmentation; les billets de la Puissance accusent une légère diminution. Les montants avancés sur stocks et bons ont augmenté de \$885,040. Les montants escomptés n'accusent qu'une augmentation de \$13,000 sur ceux des mois de février. Cette faible augmentation dans les montants escomptés est de nature à nous surprendre et à nous réjouir en même temps, car, comme on le sait, c'est au mois de mars que nos importateurs ont généralement à faire les plus gros paiements de l'année; durant ce mois ils sont d'ordinaire obligés d'avoir recours plus que jamais à l'escompte. Mais cette faible augmentation que nous venons de constater démontre clairement que les importateurs ont su restreindre leurs achats et se conformer aux exigences des temps difficiles que nous traversons. Elle démontre aussi que les marchands de détails font leurs paiements avec plus de régularité ce qui permet aux importateurs de faire face à leurs obligations sans trop recourir à l'escompte. Cela est encourageant. Les effets de la crise commencent à disparaître.

REVUE FINANCIERE.

Nous lisons dans la Gazette de Montréal :

"Le mois de mars s'est écoulé sans événements en ce qui concerne du moins le mode commercial et financier. Aucune faillite considérable n'est arrivée; l'argent était abondant et s'obtenait à des taux exceptionnellement réduits; les affaires sont inactives, les importations peu considérables. En un mot le mois de mars a été l'un des plus monotones. On peut presque espérer que les grandes faillites de février marqueront la fin des désastres commerciaux, puisque le mois de mars, d'ordinaire un mois désastreux pour les maisons faibles, vu que c'est le mois des paiements du printemps, s'est écoulé sans qu'il y ait eu une seule faillite importante."

La Gazette donne ensuite un sage conseil aux marchands que ces derniers, nous le craignons, ne suivront pas. Notre confrère dit avec raison qu'il y a trop de marchands; il veut que le nombre en soit diminué. Il n'y a pas de doute que le nombre des marchands, surtout celui des marchands-importateurs ne soit bien trop grand pour les besoins du pays. S'il y en avait moins, les affaires n'en souffriraient pas; bien au contraire il n'y aurait pas autant de désastres à déplorer. Car les marchands, étant en trop grand nombre pour les besoins du commerce, se croient obligés de se faire une concurrence ruineuse.

L'Election des Trois-Rivières.

L'élection de cette ville est terminée et M. Arthur Turcotte a triomphé de son adversaire par une majorité de plus de 200 voix. C'est peut-être la plus forte ma-

rité qui ait jamais été obtenue dans nos élections. A la fermeture des polls, lorsque le nom de M. Turcotte est sorti victorieux de l'urne électorale, il existait un grand enthousiasme et la foule s'est portée comme spontanément au boulevard Turcotte pour acclamer le fils de celui qui, autrefois, a représenté en parlement la ville avec honneur et a donné un si généreux concours au Premier Evêque de ce diocèse dans les œuvres qu'il a créés.

M. Turcotte recueille l'héritage de son père sous des circonstances bien favorables et une belle carrière s'ouvre devant lui. Il est jeune, doué de talents et investi du mandat dans un temps où il peut en user pour rendre les plus grands services à la ville. Nous sommes à la veille de voir notre district sillonné par deux grandes voies ferrées et de devenir un centre important, tant par les industries existantes qui vont prendre de l'extension, que par les nouvelles qui sont en perspective. D'un autre côté, la colonisation reçoit à tous les jours une impulsion des plus considérables et il est certain que si notre nouveau député sait, comme nous l'espérons, user de son influence pour tenir la balance égale entre les intérêts divers de ces classes qui entrent souvent en conflit; s'il sait se montrer l'ennemi de toutes ces spéculations qui se trament dans le secret contre l'intérêt des populations, il possèdera longtemps la confiance publique.

La politique, comme chacun le sait, a des rapports intimes avec l'ordre religieux et M. Turcotte est à la source même où il peut se procurer les plus utiles renseignements pour tout ce qui, dans son ministère, concernerait la protection de la morale et de notre foi.

Nous vivons dans un temps où la plupart des conceptions de la politique tendent à affaiblir le respect de la religion et à livrer la propriété aux mains d'une classe d'hommes qui a horreur du travail et ne cherche à se soutenir que par des intrigues ou des opérations adroites. C'est ce que, dans un certain monde, l'on appelle le progrès; mais ce n'est au fond qu'injustice odieuse et ruine pour le plus grand nombre. Voilà pourquoi il importe tant de posséder les lumières de la religion pour bien discerner ces choses.

M. Turcotte, dans son programme, nous a fait voir qu'il comprenait ces vérités et il ne lui reste maintenant qu'à employer ses efforts pour les faire triompher.

Nous nous flattons que M. Turcotte en allant s'asseoir en parlement sur le même siège où son père, autrefois, a pris place comprendra parfaitement le rôle qui lui convient, et qu'il saura faire honneur à notre ville et à la représentation canadienne.

Voici l'état des différents bureaux de votation.

M. Turcotte, M. Normand	
No. 1 Ste. Ursule.....	92 28
2 N. Dame.....	66 56
3 ".....	55 67
4 St. Louis.....	73 51
5 ".....	80 56
6 St. Philippe.....	76 50
7 ".....	70 42
8 ".....	93 48
9 Banlieu.....	27 30

632 428	

Majorité pour M. Turcotte : 204 voix.

Premier concert Prume-Lavallée.

Nos deux artistes ont commencé une série de concerts qui, si l'on en juge par le premier qui a eu lieu mardi, feront époque dans l'histoire musicale de notre jeune pays. Le programme de cette soirée ferait honneur aux sociétés musicales des plus grandes villes d'Europe.

Je parlerai d'abord des morceaux d'ensemble: un *quatuor*, un *concerto* et un *trio* de Beethoven et un *concerto* de Mendelssohn. Ces morceaux dont la difficulté est connue ont été exécutés avec un goût et surtout un ensemble que bien des gens n'attendaient peut-être point des amateurs qui accompagnaient M. Lavallée dans le premier et M. Prume dans le second *concerto*. Si ces *quatuors* pouvaient rester organisés pendant quelques années, sous la direction de deux artistes comme MM. Prume et Lavallée, Montréal n'aurait certainement rien à envier aux clubs philharmoniques de l'Europe et des Etats-Unis.

Dans les deux autres *Soli* qu'ils ont exécutés (Nos. 8 et 9 du programme), MM. Prume et Lavallée ont été parfaits. Du reste le public nombreux et choisi qui assistait à la soirée a su manifester aux instrumentistes, par des applaudissements répétés, combien il appréciait leurs talents. Or on sait que, chez nous, les morceaux de violon et les morceaux de piano surtout n'excitent généralement pas un enthousiasme exagéré.

Il me reste à parler des chanteurs et de l'accompagnateur.

Madame Prume possède toutes les saines notions de l'art du chant, et, sans prétention aucune, elle triomphe des difficultés les plus scabreuses. Mais elle excelle surtout dans la mélodie, et je n'en veux pour

preuve que la manière ravissante dont elle a exécuté la touchante *Aria* de Haendel: *Coulez mes larmes*! Quant à madame Beliveau, qui présidait au piano, c'est bien certainement une des personnes que j'ai entendues le mieux s'acquitter du rôle ingrat et modeste d'accompagnateur. J'ai même entendu souvent des artistes de renom qui n'accompagnaient point avec autant de sûreté et de délicatesse.

M. G. Couture chante et phrase avec une précision et un charme qui lui ont valu de chaleureux applaudissements. Quand même je n'aurais pas déjà connu les morceaux qu'il avait choisis, je crois que j'aurais pu les écrire sans sa *dictée* en les lui entendant chanter.

Je lui demanderais seulement un peu plus de feu et d'action surtout dans les morceaux du genre du *duo* qui terminait le programme et dans lequel madame Prume a très-finement rendu sa partie.

Somme toute, j'ai encore bien certainement aux deux prochains concerts.

E. B. DE ST. AUBIN.

Montréal, le 20 avril, 1876.

Un discours de 26 heures.

Sous ce titre nous traduisons du *Press* de Portland l'épisode suivante de la vie parlementaire de M. De Cosmos, un des députés de la Colombie anglaise à la Chambre des Communes :

Le discours le plus long qui ait jamais été fait dans une assemblée, a été celui qui a été prononcé par M. De Cosmos dans la législature de la Colombie Anglaise, lorsque l'on discutait sur un bill dont la passation enleverait les terres à un grand nombre de colons. De Cosmos faisait partie d'une minorité désespérée. La deuxième lecture du bill avait été différée jusqu'à la veille de la clôture de la session et si la mesure n'était pas adoptée le lendemain à midi, elle devenait un *fiasco* complet. Ce jour là, (c'est-à-dire la veille de la prorogation), M. De Cosmos prit la parole à dix heures du matin et commença à parler contre le bill en question. Ses amis paraurent indifférents, car ils croyaient qu'à une heure de l'après-midi, il aurait fini de parler et le bill recevrait l'adoption de la Chambre. Une heure sonna, et M. De Cosmos parlait encore, il n'était pas sorti de l'exorde de son discours.

A deux heures il disait : "deuxièmement."

A trois heures il produisait une liasse volumineuse de témoignages et insistait sur sa lecture.

La majorité commença à soupçonner son intention, il devait parler jusqu'au lendemain à midi pour tuer le bill. Ils commencèrent à rire de l'idée, mais lorsque vint la brunoise ils conçurent quelques craintes. Ils eurent recours aux interruptions, mais ils furent obligés de renoncer à ce moyen, parce que l'orateur se reposait et reprenait de nouvelles forces.

Ils voulurent étouffer sa voix par des cris et des huées, mais ils lui donnaient le moyen de respirer. Finalement ils se décidèrent à roster témoins d'une grande lutte entre la force de la volonté et la faiblesse du corps. Ils ne lui donnèrent aucune trêve. Il n'y eut pas d'ajournement pour le dîner, il était seulement permis à l'orateur de se mouiller les lèvres dans un verre d'eau. L'orateur ne s'écartait pas de son sujet et ne prenait pas son siège.

L'obscurité succéda au crépuscule, on alluma le gaz. Les députés sortaient pour dîner à tour de rôle et revenaient dormir sur leurs pupitres, mais De Cosmos continuait à parler. L'Orateur à qui il s'adressait dormait, ronflait et se réveillait par fois pour se frotter les yeux.

Le jour parut et la majorité sortit pour se laver et prendre le déjeuner, l'orateur ne tarissait pas. On peut dire que son discours était soutenu, logique et éloquent. Il y eut des digressions et souvent des répétitions. De Cosmos continua son discours jusqu'à midi et la majorité fut obligée de céder et s'avoua vaincue. Lorsque l'orateur eut terminé son discours, ses yeux étaient injectés de sang, sa voix n'était plus qu'un souffle, et ses jambes le soutenaient à peine, ses lèvres étaient craquelées et couvertes de sang. De Cosmos avait parlé 26 heures et le bill était défait.

La Lettre de Mgr. Dupanloup.

La Gazette de France publie la lettre suivante de Monseigneur l'évêque d'Orléans :

Vironflay, 22 Mars 1876.

Mon cher ami, Vous craignez que je ne sois trop ému de la déclaration de M. Waddington, et vous me demandez si retirer aux universités libres la part que la loi leur donne dans la collation des grades est d'une telle conséquence; si l'essentiel pour nous n'est pas de sauver le principe.

Non, mon ami, ce n'est pas là sauver le principe, mais le sacrifier, car la collation des grades, c'est la liberté même de l'en-

seignement supérieur, et la mesure annoncée si précipitamment par le ministre n'atteint pas seulement un détail, mais l'essence même de la loi; elle frappe la loi au cœur, et par conséquent, sur ce point, il n'y a pas d'illusion, de faiblesse, ni de capitulation possible.

En effet, si toute participation à l'examen de leurs élèves et à la collation des grades leur est retirée, les professeurs, les universités libres ne feront rien de plus que ce qu'il leur était loisible de faire avant la loi; il y avait, avant la loi, des répétiteurs, des préparateurs qui présentaient leurs élèves aux examens et aux grades des facultés; les professeurs des universités libres n'auront pas un droit de plus, et ne feront pas une autre besogne. Ils seront purement et simplement des répétiteurs, des préparateurs, au service des facultés et des professeurs de l'Etat.

Leur enseignement ne perdra pas seulement par là toute dignité, toute originalité, toute indépendance; eux mêmes se trouveront placés en dehors de toutes les conditions d'une vraie et loyale concurrence.

Bref, ce serait, sous le nom de la liberté, le monopole, plus un mensonge.

Et c'est un ministre qui, dès le lendemain de son arrivée, se hâte d'aller lui-même au devant de la gauche et nous offre en holocauste, huit mois après le vote de la loi, avant toute expérience et tout essai de cette loi!

Quoi! ces messieurs nous demandent de faire avec eux l'essai loyal d'une constitution, d'une République, et ils ne veulent pas nous laisser faire l'essai loyal d'une simple loi!

Au surplus, mon cher ami, impossible de se le dissimuler, c'est la guerre contre l'Eglise qui se déclare. On commence par détruire la loi sur l'enseignement supérieur, de plus, un projet est déposé pour exclure les évêques et les prêtres des divers conseils de l'instruction publique; en outre, on s'apprête à interdire l'enseignement obligatoire et laïque; et en même temps une autre loi demande la liberté illimitée des cabarets; et d'autres, ni plus ni moins que la liberté des clubs. Ce sont là, mon cher ami, les prétextes. Cela promet.

Ainsi, pour nous faire aimer la République, on n'a rien de plus pressé que de l'identifier avec la guerre à la religion. Voilà ce qu'il faut voir et se tenir prêts.

Vous savez mes bien dévoués sentiments en N. S.

† FÉLIX, évêque d'Orléans.

La persécution en Pologne.

Le journal *Germania* confirme la nouvelle de la déportation des capucins de Labroczyin, près de Varovie, et de la fermeture de leur couvents. Le prétexte mis en avant est l'arrestation d'une vieille femme porteuse des correspondances adressées de ce couvent.

Le *Courrier de Posen*, ordinairement très bien informé, parle de grandes souffrances endurées par les prêtres déportés en Sibérie et dans l'intérieur de la Russie, à cause du changement continu de leur résidence. On ne les laisse nulle part longtemps, afin de les priver des moyens de gagner leur vie par le travail, et d'une certaine influence sur leur entourage.

Pour arriver à ce but, les autorités, avant l'arrivée des ecclésiastiques au lieu de leur nouvelle résidence, les représentent comme des *ecrocs* et *devoleurs*.

Malgré ces infâmes calomnies, ces déportés parviennent en peu de temps à inspirer aux habitants le respect qui leur est dû. Les messes sont leur unique ressource; mais comme elles sont sévèrement interdites à tous les prêtres catholiques sans exception, elles sont célébrées en cachette dans leur logement. Lorsqu'un d'eux meurt, l'inhumation se fait par un *pope russe*. C'est ainsi qu'a été enseveli récemment Kanowski à Spask. Ses compagnons d'infortune se sont vus privés de la faculté de lui donner une sépulture catholique.

De nouveaux détails paraissent au jour, relativement à la conversion *soi-disant spontanée* des grecs unis. Les agents de police colportaient de maison en maison l'acte de cette conversion, en menaçant de prison et de Sibérie ceux qui oseraient refuser leur signature.

De Tout et Partout.

LA NAVIGATION.—On lit dans la *Merveille* :

Nous avons reçu, samedi, une dépêche annonçant que la rivière Richelieu et le port de Sorel sont complètement libres.

Devant Montréal comme nous l'avons annoncé samedi, le chenal continue à s'agrandir. L'eau monte rapidement. La glace se brise en quelques endroits entre l'île Ste. Hélène et le pont Victoria. Entre Hochelaga et Longueuil, le pont semble être un peu plus solide que devant la ville. Cependant il est imprudent de traverser entre ces deux endroits, et nous ne voyons pas pourquoi on laisse des voi-

tures portant de lourdes charges, passer sur cette glace qui peut se rompre d'un moment à l'autre. Tous les ans, il arrive des accidents causés par des imprudences de cette nature. On nous rapporte que vendredi plusieurs jeunes gens, sans doute pour faire preuve de bravoure et de courage, ont traversé le fleuve; mais les difficultés qu'ils ont éprouvées ont été si grandes, qu'ils ont promis de ne plus tenter cette périlleuse expérience. Lorsqu'ils sont arrivés de ce côté-ci du fleuve, ils étaient trempés jusqu'aux os. Ils sont retournés chez eux en chemin de fer. Il faut croire que l'on ne connaît pas ces faits, car hier, vers midi, on voyait trois individus se diriger du côté de St. Lambert.

La glace a déjà commencé son œuvre de destruction. Quelques-uns des quais, surtout les quais Albert et de l'Île, sont considérablement endommagés. On craint qu'une partie du quai Albert ne soit emportée par les eaux.

Les télégrammes que nous recevons du Haut-Canada nous apprennent que la navigation sera probablement ouverte dans deux jours devant Kingston. A Hamilton, la Baie Burlington, à l'extrémité ouest du lac Ontario, est complètement libre.

Dans la nuit de samedi à dimanche, l'eau a monté de plus de dix-huit pouces devant la ville. Le fleuve est libre depuis au-dessus du pont Victoria, jusqu'au delà du ruisseau Migeon.

En quelques endroits, la glace dépasse de plusieurs pieds le revêtement.

Bien que la glace se brise dans le port, elle paraît encore assez solide au milieu du fleuve.

On lit dans le *National* :

L'eau monte toujours et commence à inonder le Griffington. La glace cependant est encore solide et rien n'indique qu'elle va bientôt partir.

On mande d'Ottawa qu'aucun moulin à scie n'a commencé ses opérations, mais on pense que plusieurs fonctionneront vers la fin de la semaine.

L'eau de l'Ottawa et de la Gatineau monte rapidement. New Edinbourg est menacé d'une inondation et entre Aylmer et Ottawa, la rivière s'est élevée tellement que le trafic en souffre, les chemins étant submergés.

—*Eau et glace.*—L'eau a monté de plusieurs pieds hier.

La glace s'est amoncelée sur la rive ouest de l'île Ste. Hélène, et y a formé un rempart de plusieurs pieds de hauteur.

Il y a eu un commencement de débâcle devant la ville. La glace a bougé.

Entre Longueuil et Hochelaga, le pont semble encore solide.

Jeudi encore, on a traversé des bestiaux entre Longueuil et Hochelaga.

La glace du lac St. Louis est encore solide.

Le chenal est ouvert sur le lac St-François.

—On lit dans la *Gazette de Sorel* :

L'eau a monté considérablement depuis lundi; mercredi matin, elle couvrait une partie des quais de la Cie. Richelieu. On rapporte de Berthier que les parties basses de cet endroit sont complètement submergées; dans les îles, on a dû échaffauder en plusieurs endroits, et plusieurs ont déjà abandonné leurs demeures pour gagner la terre ferme, lorsque la chose était possible mais la majorité de la population de ces îles y est restée, sans pouvoir en sortir maintenant avant la débâcle.

—On lit dans la *Gazette de Sorel*.

Une lettre privée de M. H. Beauchemin, actuellement à Philadelphie, donne les intéressants détails qui suivent. Les bûches déjà construites ont été trouvées trop exigües pour les besoins des exposants, on est actuellement occupé à en ériger de nouvelles qui sont très-spacieuses. Ce contretemps, qu'on n'avait pas prévu, va avoir pour effet de retarder l'ouverture de l'exposition au 1er juillet. 10,000 travailleurs sont actuellement employés à ces diverses réparations sur les terrains de l'Exposition. Chaque jour, les trains sont chargés d'articles à exposer. Parmi ceux du Canada, on remarque la collection de comptoirs de magasin exhibés par M. Craig, meublier, de Montréal, ci-devant de Sorel; ce sont des chefs-d'œuvre, à peu près les plus beaux du genre. A part d'innombrables instruments aratoires perfectionnés que toutes les parties du monde ont déjà expédiés, on a déjà enregistré les noms de 72 compagnies des Etats-Unis qui ont envoyé des échantillons de leurs faucheuses et moissonneuses.

—La quantité de bois carré qui a été coupée dans le district d'Ottawa, pendant l'hiver, a été plus considérable qu'on le prévoyait d'abord. On calculait qu'on ne ferait que 9 millions de pieds cubes, mais vu la brillante perspective du marché anglais en janvier, les marchands de bois ont élevé cette quantité à 15 millions.

—Aux élections municipales qui ont eu lieu à Kankakee, le 11 avril, trois Canadiens, MM. Tarte, O. Bellis et P. Lafond, ont été élus, le premier échevin, le second prévôt-marchand de la cité, le dernier assistant-ingénieur de la cité.

